AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-67 642901

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 86-31-55 - 86-32-55)

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boite Postale n° 20 — 31 - BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel

25 F

- Supplément n° 2 au bulletin n° 80 de Mai 1967 - 1967 - 12

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

Pour suivre avec précision l'évolution du Mildiou et du Black-rot de la vigne, il est très important de connaître les dates d'apparition des premières taches dans les différents vignobles de la Circonscription de Toulouse.

La connaissance de ces dates facilite considérablement la prévision des attaques secondaires qui sont très dangereuses.

En vue d'obtenir les résultats des observations qui pourraient être faites par tout viticulteur, la Station d'Avertissements Agricoles de Toulouse organise, en 1967 avec l'aide de l'Institut Technique du Vin, un concours ouvert à toute personne voulant bien nous faire part de ses observations.

Ce concours a pour but, non seulement de déterminer la date de la première attaque dans l'ensemble de la Circonscription, mais encore d'essayer de mettre en évidence, dans chacun des secteurs définis dans le règlement, la première attaque apparue ; si, en effet, des décalages assez importants se manifestaient d'un secteur à l'autre, il serait possible de faire varier le nombre des traitements selon les secteurs.

Règlement du concours de détection des premières taches du Mildiou et du Black-rot :

1°) Le concours est ouvert à tous les viticulteurs qui voudront bien se conformer aux prescriptions du concours.

2°) Les taches de Mildiou ou de Black-rot déclarées pour le Concours devront provenir de vignes situées dans les départements de : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Tarn, Lot et Aveyron.

3°) Dans l'ensemble de la Circonscription définie ci-dessus, un certain nombre de secteurs sont précisés par l'annexe ci-dessous.

4°) Dans chaque secteur, il sera distribué pour chacun des deux parasites :

- Un premier prix de 20 F. pour la première tache qui nous aura été déclarée ;
- Un deuxième prix de 15 F. pour la deuxième tache déclarée dans une vigne autre que celle bénéficiant du premier prix ;
- Un troisième prix de 10 F. pour la troisième tache déclarée ensuite dans une autre vigne.

5°) Chaque concurrent ne pourra recevoir qu'un seul prix.

6°) Pour pouvoir bénéficier d'un prix, chaque concurrent devra envoyer à la Station d'Avertissements Agricoles, Boite Postale n° 20 - 31 BALMA :

a) la feuille de vigne sur laquelle la tache aura été constatée ;

P.1128

b) une fiche donnant les renseignements suivants :

- Nom, prénoms ;
- Adresse ;
- Nom de la commune et du lieu dit où a été trouvée la tache ;
- Nom du propriétaire de la vigne ;
- Nature du cépage ;
- Situation précise de la feuille atteinte (première feuille, deuxième feuille, troisième feuille, etc...) ;
- Indiquer si on a observé d'autres taches dans la parcelle et l'importance de l'attaque ;
- Indiquer la situation et l'exposition de la parcelle (coteau, bas-fonds, E., O., etc...).

7°) Seuls seront valables les envois de feuilles ou portions de vigne reconnues atteintes par la Station d'Avertissements Agricoles.

8°) La durée du concours est limitée dans chaque secteur aux dix jours suivant la date de détection de la première tache de Mildiou ou de Black-rot dans ce secteur.

Liste des Secteurs pour le Concours de Détection des Premières Taches de Mildiou et de Black-rot de la Vigne en 1967 :

Numéro des Secteurs	Délimitation des Secteurs
1	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", des cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau de Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle, Rabastens.
2	Zone du Chasselas des cantons de : Moissac, Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg de Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau Montratier, Lalbenque.
3	Zone du département du Gers bénéficiant de l'appellation contrôlée "Armagnac"
4	Zone en V.D.Q.S., Fronton, Villaudric : Fronton : communes de Fronton, Nohic, Labastide St-Pierre, Orgueil, Campsas , Fabas, Bessens, Castelnau d'Estretefonds, Montbartier, Dieupentale, St-Rustice, Vaquiers, Canals, Pompignan, Grisolles, Villaudric: communes de Villaudric, Bouloc, Villeneuve les Bouloc, Sayrac, Villematier, Fronton (en partie).
5	Zone en V.D.Q.S. Lavilledieu
6	Zone en V.D.Q.S. "Vin de Cahors".
7	Zone du département du Tarn autre que celle du premier Secteur.
8	Zone des Htes-Pyrénées, de l'Ariège et de l'arrondissement de St-Gaudens (H-G
9	Zones du Gers et à l'ouest de la Garonne, dans le département du Tarn-et-Garonne autres que ci-dessus.
10	Zone de la Hte-Garonne ne rentrant pas dans l'une des catégories ci-dessus.
11	Zone des départements du Lot et du Tarn-et-Garonne ne rentrant pas dans l'une des catégories ci-dessus.
12	Zone des vignobles du département de l'Aveyron.

- AVERTISSEMENTS -

VIGNE

• Mildiou :

Actuellement, la situation est la suivante : la végétation de la vigne est en état de grande sensibilité, aucun foyer primaire n'a encore été découvert à notre connaissance mais il est possible que la dernière période pluvieuse du 14 au 17 mai inclus ait permis quelques contaminations. Les taches correspondantes devraient commencer à apparaître entre le 26 et le 28 mai.

En conséquence un traitement pourrait être mis en place le plus près possible de ces dates en particulier s'il y a menace de pluie.

• Black-rot :

Les premières taches risquent d'apparaître au cours des prochains jours. Le traitement ci-dessus indiqué sera également valable contre ce champignon.

• Vers de la grappe :

Le premier vol approche de sa fin et décroît très sensiblement. Nous rappelons les termes du précédent bulletin.

ARBRES FRUITIERS

• Tavelures du poirier et du pommier :

Les périthèces ne sont pas encore complètement vides. Le dernier traitement conseillé a généralement été "lavé" par les pluies. Il serait prudent de le renouveler en cas de menace de nouvelle précipitation.

• Carpocapse ou ver des pommes et des poires :

Les sorties des premiers papillons viennent d'être observées mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin.

- INFORMATIONS -

VIGNE

• Oïdium :

Le temps est actuellement favorable à ce champignon dont le développement est rapide dans les vignes très sensibles. Ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre le mildiou et le black-rot.

Balma, le 22 Mai 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 129